



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Le vingt-trois février deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio,
M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. BRUNET André comme secrétaire de séance.

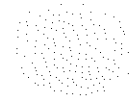
2022-01-02 -COMMANDE PUBLIQUE – Convention de mandat : Approbation du projet de travaux de restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial de la Chaise en amont du pont des Bossons

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a engagé par délibération N° 123/16, la fiche action B1-306 « restauration fonctionnelle de la Plaine du Bosson » prévue au contrat de rivière « Arly – Doron et Chaise » - sur la commune de Saint-Ferréol.

Cette fiche prévoit la restauration fonctionnelle de l'espace de liberté de la Chaise au Bosson, de l'optimisation de l'espace de régulation des matériaux et du rétablissement des continuités écologiques.

La maîtrise d'œuvre, confiée au Cabinet Hydrétudes par décision du président de la CCSLA N° 1/2020, a pour objectifs de proposer un scénario de travaux visant à restaurer un fonctionnement de la Chaise actuellement dégradé et visant simultanément à :

- créer les conditions propices à l'atteinte d'un meilleur état écologique par l'amélioration fonctionnelle de la rivière propice à un gain écologique,
- restaurer la franchissabilité piscicole sur le tronçon prioritaire de la Chaise, situé entre le pont des Bossons et la prise d'eau du Biel (5 ouvrages),
- optimiser la gestion des apports solides sur la plaine des Bossons,



- assurer par une restauration fonctionnelle adaptée le non débordement de la Chaise ou du Biel en direction du bourg de Saint-Ferréol : vérifier les hypothèses historiques de vulnérabilité du Bourg de Saint-Ferréol (référence évènements – débordement du Biel – apports solides Nantbellet...), précision faite que le glissement du Champey s'est réactivé en 2020,
- assurer, par un aménagement adapté et automatisé, la répartition des débits entre la Chaise et le Biel de Saint-Ferréol, et peser sur le long terme sur les assecs récurrents de la rivière.

Monsieur le Maire explique que sur ce dernier, un important travail d'études et de concertation a été conduit ces dernières années par la CCSLA et le SMBVA dans le cadre du contrat de rivière Arly et affluents, mettant autour de la table l'ensemble des acteurs concernés et particulièrement les élus de la commune de Saint-Ferréol et « les usiniers » au sens de l'arrêté préfectoral du 05 mars 1874 et qui assurent la gestion du «Biel » par la maîtrise des niveaux des vannes.

Il s'agissait alors de trouver les réponses techniques et administratives nécessaires à la mise en conformité de la prise d'eau du Biel conformément aux obligations au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement, de mettre en place une gestion automatisée des ouvrages afin de ne plus exposer quiconque à des risques lors des interventions manuelles en période de crues, ainsi que d'assurer une répartition des débits entre la Chaise et le Biel répondant à la réglementation par arrêté préfectoral à venir, mais aussi au maintien de la population de truites autochtones ayant trouvé refuge dans le Biel en aval de Saint-Ferréol.

C'est pourquoi, la commune de Saint Ferréol – propriétaire des ouvrages - se porte maître d'ouvrage des travaux nécessaires et garante de la mise en œuvre d'une future gestion, partagée de ce patrimoine communal que constitue le Biel de Saint-Ferréol.

Ainsi et à but de cohérence d'ensemble, le projet de restauration de la prise d'eau du Biel et de ses annexes et accessoires : captation, vannes, by-pass, automatisation... ont été intégrés au projet de travaux de restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial de la Chaise en amont du pont des Bossons, étudié par la Communauté de Communes et qui est porté à approbation des membres du conseil municipal de Saint-Ferréol.

Ainsi et dans ce contexte :

L'avant-projet définitif (mission « APD ») a été présenté et validé dans ses principes en Comité de Pilotage en présence du Maire et de son adjoint le 11 Octobre 2021, engageant ainsi l'élaboration du projet définitif (« mission PRO »), ainsi que le dépôt des dossiers administratifs : dossier loi sur l'eau, dossier d'autorisations environnementales (dont dérogation à la destruction d'espèces protégées) et de défrichement.

Le projet a été présenté en Bureau Communautaire du 3 février 2021. Cette étape a permis de calibrer l'enveloppe financière du projet et en particulier la répartition des participations des maîtres d'ouvrages : la CCSLA en ce qui concerne la restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial, la commune de Saint-Ferréol pour l'ensemble des infrastructures nécessaires à la gestion de prise d'eau du « Biel », et dont l'automatisation devra respecter les débits de répartition règlementés par l'arrêté préfectoral à venir.

Monsieur le Maire précise que les travaux prévus en 2022 sont d'un montant supérieur à ceux évalués dans la fiche action de 2011. Outre l'actualisation des prix, les travaux doivent intégrer l'ensemble des règles et procédures intervenues depuis, mais surtout les résultats des différentes études complémentaires pour apporter des réponses pertinentes à la gestion complexe du système « biel-Chaise » ; ainsi que les effets des crues récentes et successives de 2018-2020-2021 et 2022. En effet, trois des cinq seuils ont été détruits et le lit de la Chaise s'est ainsi enfoncé de plusieurs mètres.

C'est pourquoi il convient d'engager maintenant les travaux rapidement, précision faite que la maîtrise foncière préalable à la réalisation est aujourd'hui réalisée,

- soit par acquisitions foncières de la CCSLA (délibérations N° 77/19 – Environnement-GEMAPI seuils prioritaires – acquisition des surfaces nécessaires aux opérations de restauration des continuités, N°127/21 GEMAPI – Restauration, de la plaine des Bossons – acquisitions foncières complémentaires),
- soit par mise à disposition du foncier par la commune de Saint-Ferréol à la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence GEMAPI pour la mise en conformité d'ouvrages au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement – Cette délibération est proposée aux membres du conseil municipal séance tenante.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial de la Chaise en amont du pont des Bossons, – Hydrétudes – ARI_19-078 Version « PRO » - - 2.0 – Janvier 2022 et détaille particulièrement le contenu du dossier « **Equipement et automatisation des vannages du « Biel » de Saint – Ferréol** « – dossier de porter à connaissance – Hydrétudes – ARI_19-078 version 2.0 – Janvier 2022. Et dont la commune doit assurer la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le maire explique alors que la conduite d'une telle opération est complexe, et que son bon fonctionnement ultérieur nécessite une coordination unique de la maîtrise d'œuvre, c'est pourquoi il propose de délibérer séance tenante pour déléguer – par voie de conventionnement - la maîtrise d'ouvrage des travaux incombant à la commune de Saint-Ferréol à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Il explique que le projet définitif établit un montant estimatif d'opération s'élevant à 1.6 Millions d'euros répartis comme suit :

Frais communs à répartir entre les maîtres d'ouvrage :

Montant estimatif niveau « PRO »

Maître d'Ouvrage : CCSLA et par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Ferréol.

Maître d'œuvre : Cabinet Hydrétudes

Installations de chantier					
1	"INSTALLATIONS DE CHANTIER"	for	1.000		
2	"ELABORATION D'UN PLAN D'ASSURANCE QUALITE"	for	1.000		complexe
3	"ETUDES D'EXECUTION SPECIFIQUES AUX OUVRAGES"	for	1.000		
4	"SECURITE DES USAGERS"	for	1.000		
5	"SIGNALISATION DE CHANTIER"	for	1.000		
6	"PLANS ET DOSSIER DE RECOLEMENT"	for	1.000		
7	"ETUDES D'EXECUTION DU DETOURNEMENT PROVISoire DU COURS D'EAU"	for	1.000		
1 - Installations de chantier				TOTAL	84 500.00
Travaux préparatoires					
8	"DEBROUSSAILLAGE"	m ²	33 000.000		
9	"ABATTAGE"	for	1.000		
10	"DERIVATION PROVISoire ET GESTION DES EAUX"	for	1.000		
11	"PECHE ELECTRIQUE"	for	3.000		
12	MOINS VALUE POUR VALORISATION EN BOIS ENERGIE	F	1.000		
13	"PLUS-VALUE POUR DEGATS SUR DETOURNEMENT PROVISoire OU ACCES"	for	1.000		
2 - Travaux préparatoires				TOTAL	101 300.00

Partie vannage et instrumentation

Montant estimatif niveau « PRO »

Maître d'Ouvrage : Commune de Saint-Ferréol.

Maitrise d'ouvrage : CCSLA par délégation de maitrise d'ouvrage d et réalisation CCSLA par délégation de maitrise d'ouvrage à la CCSLA

Maître d'œuvre : Cabinet Hydrétudes

Vannage et instrumentation					
26	"INSTRUMENTATION ET AUTOMATISATION"	for	1.000	45 000.000	
27	"FOURNITURE ET POSE VANNE MOTORISE DEGRAVEMENT +LOCAL TECHNIQUE"	for	1.000	40 000.000	
28	"FOURNITURE ET POSE VANNE MOTORISE BIEL PRISE D'EAU"	for	1.000	15 000.000	
29	"FOURNITURE ET POSE VANNES MOTORISES BIEL CIMETIERE"	for	1.000	25 000.000	
30	"SECTION DE CONTRÔLE BIEL"	for	1.000	3 000.000	
5 - Vannage et instrumentation				TOTAL	128 000.00
- réseaux-électrification					
					120 000.00

Partie restauration des continuités écologiques et de l'espace de mobilité :

Maître d'Ouvrage : CCSLA

Maître d'œuvre : Cabinet Hydrétudes

Montant estimatif niveau « PRO »:

Terrassements					
14	"DEBLAIS"	m ³	69 950.000		
15	"DEMOLITION DE BETON ARME"	m ³	30.000		
16	"EVACUATION ET MISE EN DECHARGE"	pm			
17	"EVACUATION ET MISE EN DEPOT DANS UN RAYON DE 5 KM"	m ³	10 000.000		
18	"REMBLAIS"	m ³	38 850.000		
19	MOINS VALUE POUR VALORISATION DES DEBLAIS	m ³	19 350.000		
Terrassements				TOTAL	296 160.00
Enrochements					
20	"ENROCHEMENTS LIBRES"	m ³	10 700.000		
21	"DEPOSE-POSE D'ENROCHEMENTS EXISTANTS"	m ³	1 000.000		
22	"ESSAI DE FONCTIONNEMENT DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE"	for	1.000		
23	"GEOTEXTILE FILTRANT SOUS ENROCHEMENTS"	m ²	7 600.000		
24	"MATERIAUX 80/200 POUR COUCHE DE TRANSITION"	m ³	2 950.000		
25	"ENROCHEMENTS LIES"	m ³	430.000		
- Enrochements				TOTAL	765 540.00
Génie écologique					
31	"ARBUSTES 60/90"	u	5 300.000		
32	"ENSEMENCEMENT"	m ²	5 000.000		
33	"LITS DE PLANTS ET PLANCONS"	ml	760.000		
6 - Génie écologique				TOTAL	102 800.00
Mesures environnementales					
34	"CREATION DE NICHE PIERREUSE POUR REPTILES"	u	2.000		
35	"CREATION DE MARES"	for	1.000		
36	"NICOIRS A CHIROPTERES"	u	20.000		
37	"NICOIRS AVIFAUNE"	u	2.000		
7 - Mesures environnementales				TOTAL	6 400.00

Le Maire précise que le projet est éligible à des aides notamment en provenance de l'agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse, et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Monsieur le Vice-président précise que le projet sera soumis à validation du prochain conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet dans sa version « PRO », sur le plan de financement estimé à un montant d'opération de 1.6 M € dont environ 264 K€ à charge de la commune de Saint-Ferréol,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager la réalisation de l'opération :

- Financer et réaliser la part de travaux « **Equipement et automatisation des vannages du « Biel » de Saint – Ferréol** » – dossier de porter à connaissance – Hydrétudes – ARI_19-078 version 2.0 – Janvier 2022.
- Signer tous documents nécessaires à l'obtention des autorisations administratives ou environnementales.
- Confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour la part de travaux incombant à la commune de Saint-Ferréol. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors établie conformément au cadre de la présente délibération et proposée à l'assemblée délibérante séance tenante.
- Mettre à disposition de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy les terrains en propriété de la commune et nécessaires à la réalisation de cette opération conformément aux dispositions des articles L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Une convention de mise à disposition des terrains sera alors établie conformément au cadre de la présente délibération et proposée à l'assemblée délibérante.
- Solliciter les aides possibles auprès des financeurs, notamment l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Conseil Départemental de la Haute-Savoie, ou tout autres. Cette mission pourra être confiée à la CCSLA dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstentions	: 0

**Pour extrait conforme,
Le 25 février 2022**

**Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME**

